

# DEMANDE D'OUVERTURE D'UN PLAN D'ACQUISITION CHÈQUE-VACANCES

(à retourner au COS 38 avant le **MARDI 17 NOVEMBRE 2009**)

A expédier à :  
 COS 38  
 BP 98  
 416 RUE DES UNIVERSITES  
 38402 ST MARTIN D'HERES

Je soussigné (e) Nom : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

SITUATION DE FAMILLE : CELIBATAIRE CONCUBINAGE MARIE SEPARÉ DIVORCE VEUF

COLLECTIVITÉ EMPLOYEUR \_\_\_\_\_

## DEMANDE A BÉNÉFICIER DE LA BONIFICATION DU CHÈQUE-VACANCES APRÈS ÉPARGNE PRÉALABLE

J'autorise l'ANCV (**Agence Nationale du Chèque – Vacances**) dont l'adresse figure sur l'autorisation de prélèvement ci-dessous à effectuer mensuellement un prélèvement sur mon compte :

Bancaire  Postal  Epargne à compter du mois **DE DECEMBRE 2009**, le **15** de chaque mois.

### Rappel du calcul du Quotient Familial à titre d'information :

Revenu imposable 2008 \_\_\_\_\_ B  
 \_\_\_\_\_ = A + Montant d'un mois d'allocations familiales = B \_\_\_\_\_ = QF du COS  
 12 Nbre de personnes qui compose la famille

### MERCI DE COCHER VOTRE DUREE D'ÉPARGNE ( 5 MOIS OU 8 MOIS ) :

EPARGNE SUR 5 MOIS

BAREME QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION AGENT	PARTICIPATION COS 38	MONTANT GLOBAL
Inférieur à 923	32 € /MOIS SUR 5 MOIS	50 €	210 €
Supérieur à 923	30 € /MOIS SUR 5 MOIS	30 €	180 €

EPARGNE SUR 8 MOIS

BAREME QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION AGENT	PARTICIPATION COS 38	MONTANT GLOBAL
Inférieur à 923	20 € /MOIS SUR 8 MOIS	50 €	210 €
Supérieur à 923	18.75€ /MOIS SUR 8 MOIS	30 €	180 €

Fait à ..... Le ..... Signature du souscripteur \_\_\_\_\_

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT** J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR  
**476345**

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR			
COMPTÉ À DÉBITER			
CODES			Clé
Etablis <sup>s</sup>	Guichet	N° de compte	RIB

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
<b>ANCV</b>
<b>36 boulevard BERGSON</b>
<b>95 201 SARCELLES Cedex</b>
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTÉ A DEBITER

DATE :

SIGNATURE

# COS 38

## POUR OUVRIR VOTRE PLAN D'ÉPARGNE

### CHEQUES VACANCES 2010

#### MODALITÉS

Votre COS 38 offre la possibilité aux salariés de constituer un plan d'épargne Chèque-Vacances ouvrant droit à l'issue de la période d'épargne à une bonification.

Le montant de cette bonification est indiqué sur le bulletin d'adhésion ci-joint.

#### LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les agents adhérents au COS 38

#### CONSTITUTION DU DOSSIER

Complétez la demande d'ouverture de plan et joindre tous les documents suivants :

- **Formulaire de demande d'ouverture de plan d'épargne dûment complété et signé (document se trouvant au verso de cet imprimé).**
- **Autorisation de prélèvement dûment complétée et signée.**
- **Avis d'imposition 2008 sur lequel figure votre revenu net imposable.**
- **Relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire.**
- **Enveloppe timbrée (0,56€) aux nom et adresse de votre banque.**

Le dossier **complet** est à transmettre au **COS 38 au plus tard MARDI 17 NOVEMBRE 2009.**

*INCOMPLET OU ARRIVÉ HORS DÉLAIS SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSÉ*

#### CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE :

- Épargne sur 5 mois du 15/12/2009 au 15/04/2010      ou
- Épargne sur 8 mois du 15/12/09 au 15/07/2010

Pendant toute la durée de votre épargne, les **prélèvements** sur votre compte bancaire sont effectués le **15 de chaque mois. Le 1er prélèvement est prévu le 15/12/2009.**

Afin d'éviter tout incident, nous vous conseillons, dans la mesure du possible, de ne pas changer de compte en cours d'épargne Chèque-Vacances (en cas de changement de domicile ou de banque, prévenir le COS 38 un mois avant la date effective).

#### BONIFICATION DU COS 38

Au terme de la période d'épargne (15/04/2010 ou 15/07/2010), le COS 38 bonifie cette épargne selon les modalités indiquées dans la demande d'ouverture de plan ci-jointe.

#### ARRET DU PLAN EN COURS D'ÉPARGNE

Si en cours d'épargne, vous n'êtes plus en mesure de supporter les prélèvements ou en cas de démission, mutation vers une collectivité non adhérente ou départ à la retraite, vous pouvez sur demande, obtenir le remboursement de votre épargne sans intérêt ni bonification.

#### IMPAYÉS

**En cas de premier impayé**, L'ANCV nous prévient par courrier du doublement du prélèvement suivant (échéance en cours + échéance impayée).

**En cas de deuxième impayé**, l'ANCV clôture votre plan d'épargne et vous rembourse le montant épargné sans bonification.

**En cas d'impayé sur le dernier prélèvement** L'ANCV vous rembourse les sommes épargnées sans bonification.

L'impayé est facturé 1.52 € ht et supporté par l'adhérent.

#### REMISE DES CHÈQUES-VACANCES

Les Chèques-Vacances vous seront remis **4 semaines après le dernier prélèvement**, soit courant mai pour une épargne de 5 mois et courant aout 2010 pour une épargne de 8 mois.

